

*Fondation collective
Swiss Life
pour le 2^e pilier*

Rapport de gestion 2021

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché	7
Evolution des marchés financiers	8
Bilan.....	11
Compte d'exploitation	13
Annexe aux comptes annuels 2021	16
I Bases et organisation	16
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes	19
III Mode de réalisation du but	19
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	19
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	20
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements	24
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	27
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	29
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	29
X Evénements survenus après la clôture du bilan	29
Rapport de l'organe de révision	30
Mentions obligatoires	32

Rapport annuel de la gérance

Comme l'année précédente, le thème dominant de 2021 a été la crise du coronavirus, qui a continué d'accaparer la Suisse et le monde. En été, les premiers succès en matière de vaccination ont engendré détente et assouplissements. En juillet, l'indicateur de la situation des affaires du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF de Zurich a ainsi bondi. Pour la première fois, la situation des entreprises suisses est alors redevenue meilleure qu'au passage entre les années 2019 et 2020. Ces entreprises se sont montrées optimistes quant à l'évolution future et ont perçu moins d'impondérables qu'en début d'année.

Le conseil de fondation

Le 17 mai 2021, le conseil de fondation a tenu sa réunion ordinaire, durant laquelle le rapport de gestion et les comptes annuels pour l'exercice 2020 ont été approuvés. Le conseil de fondation s'est en outre penché sur l'interprétation des directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) concernant les exigences en matière de transparence et de contrôle interne, mais aussi de mise en œuvre de ces derniers.

La manifestation du conseil de fondation organisée par Swiss Life en 2021 s'est tenue le 25 août 2021 au siège principal de Swiss Life à Zurich. Les participants ont bénéficié d'informations intéressantes sur des thèmes centraux de la prévoyance. Outre un examen actuariel de l'espérance de vie et du tarif, un aperçu des interventions politiques et des perspectives sur le marché et la conjoncture, un débat sur l'état actuel de la réforme de la LPP était au programme de la manifestation. Madame la Conseillère nationale Melanie Mettler, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, a fourni des informations de première main sur les évolutions actuelles de ce projet essentiel pour la prévoyance professionnelle.

Dans le cadre de la deuxième réunion ordinaire du 4 novembre 2021, le conseil de fondation a décidé de maintenir le taux d'intérêt technique inchangé à 1,50%. Le taux d'intérêt de projection (déterminant pour l'avoir de vieillesse final prévu) pour l'année 2022 est resté fixé à 1,50%. Suite aux échanges avec l'expert en prévoyance professionnelle et à sa recommandation, le conseil de fondation a décidé d'adapter les données techniques dans le cadre des comptes annuels 2021: les bases tarifaires LPP 2020 et les tables de générations s'appliquent aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants ayant atteint l'âge terme.

Dans le même temps, le conseil de fondation a fixé le taux d'intérêt enveloppant définitif pour la rémunération des capitaux de prévoyance à 2,00% pour l'année 2021 (exercice précédent: 1,00%). Le taux d'intérêt provisoire 2022 a été fixé au taux d'intérêt minimal LPP. Le conseil de fondation a également approuvé l'instruction relative au SCI (système de contrôle interne) ainsi que le rapport sur l'environnement de contrôle.

Le conseil de fondation a chargé la gérance de réaliser une étude ALM afin de vérifier la concordance à moyen et à long terme entre la fortune placée et les engagements de la fondation.

Investissement responsable

Les avoirs de prévoyance des assurés des entreprises affiliées gérés par la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier sont placés par la gestionnaire de fortune Swiss Life Asset Managers.

Celle-ci s'est engagée à respecter les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN Principles for Responsible Investment). Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ou critères ESG, «Environmental, Social and Governance») sont pris en compte dans toutes les décisions de placement, en vue d'appliquer un processus structuré avec contrôle des risques. Sont ainsi notamment exclus les producteurs d'armes prohibées, sur le modèle des critères d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). Swiss Life Asset Managers va plus loin en appliquant également la liste d'exclusion (PAX Red Flag List) des fabricants de bombes à fragmentation établie par la Peace Organisation. Swiss Life Asset Managers exclut par ailleurs les fabricants dont la production d'armes nucléaires est significative selon les données de MSCI ESG Research.

Sont également exclues des catégories de placement obligations, infrastructures et actions les entreprises tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon. En ce qui concerne les placements immobiliers, la politique de développement durable est en permanence alignée sur le benchmark ESG du GRESB.

Une réflexion responsable et sur le long terme est l'un des principes de base du placement des avoirs de prévoyance des assurés. Compte tenu de l'évolution future du marché et des nouvelles possibilités d'investissement, l'accent est mis sur les énergies renouvelables, les écotechnologies, la mobilité et la logistique propres. Les investissements dans ces technologies continueront de favoriser la transition vers une économie à faible intensité carbone.

Le contexte légal en 2021

Lors de la session de décembre 2021, le Conseil national a traité la réforme de la LPP en conseil prioritaire et a confirmé l'objectif du message du Conseil fédéral, à savoir la stabilisation progressive du deuxième pilier. Dans ce contexte, la réduction en une fois du taux de conversion à 6,0%, sa révision périodique et l'introduction d'une contribution au financement de la garantie de conversion en rentes ont été confirmées. La division par deux du montant de coordination et l'adaptation des bonifications de vieillesse ont également été décidées afin que la baisse du taux de conversion minimum ne se traduise pas à long terme par une réduction des prestations du deuxième pilier, et donc par une baisse des rentes.

L'objectif de la réforme reste de réduire la redistribution des assurés actifs vers les retraités. Parallèlement, le niveau des rentes des personnes concernées doit être maintenu. Des mesures de compensation appropriées sont donc aussi nécessaires pour la génération de transition concernée. Cela vaut spécialement pour les personnes auxquelles l'abaissement du taux de conversion minimum ne laisse plus assez de temps pour se constituer un avoir de vieillesse suffisant en vue de maintenir le niveau actuel des rentes. A ce sujet en particulier, des discussions supplémentaires semblent se profiler au second conseil, notamment en ce qui concerne le nombre de classes d'âge incluses dans la génération de transition et le financement solidaire de la génération de transition.

Le contexte économique

En 2021, la pandémie a continué d'animer les marchés. Dans de nombreux pays, des conditions d'entrée strictes, voire des interdictions d'entrée, ont été imposées. Mais ce n'est pas seulement la circulation transfrontalière de personnes qui a été concernée, mais aussi le transport international de marchandises. En raison de la pénurie de biens essentiels tels que les vaccins, les équipements médicaux et les biens de consommation, de nombreux pays ont instauré des contrôles à l'exportation. L'avancée vaccinale a donné le coup d'envoi d'une reprise sur les marchés des actions en début d'année. En mars, la Confédération a assoupli les restrictions, autorisant la réouverture de tous les magasins. Ces mesures ont entraîné une reprise rapide de l'économie et une croissance du PIB de 1,8% au deuxième trimestre. En Suisse, le produit intérieur brut a retrouvé son niveau d'avant crise en milieu d'année.

La nouvelle hausse du nombre de cas a entraîné des reconfinements temporaires au cours de l'année. Toutefois, leur impact macroéconomique a été nettement plus faible qu'au printemps 2020. D'abord, le cocktail «politique monétaire expansionniste, avancée de la vaccination et soutien de l'Etat» a porté ses fruits. Des sommes inédites ont été dépensées ou débloquées pour des mesures de politique budgétaire visant à surmonter la crise. Ensuite, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont restées intactes, permettant aux producteurs européens de profiter de la reprise de la demande en Asie et en Amérique. La politique monétaire et budgétaire très expansive, l'avancement de la campagne de vaccination et la reprise de l'économie ont surtout profité aux marchés des actions. L'exercice sous revue s'est achevé sur une performance des groupes de placement obligataires du secteur investment grade comprise entre -1,0% et -3,0%. Les obligations à haut rendement ont affiché un rendement de 4,5%. Les groupes de placement en actions affichent une progression comprise entre 0,4% (actions des pays émergents) et une valeur extrêmement réjouissante de 23,9% (valeurs suisses à petite et moyenne capitalisation). Dans les véhicules de placement immobiliers basés sur la VNI, les plus-values au 31 décembre 2021 ont oscillé entre 5,9% et 6,4%, tandis que les véhicules immobiliers cotés dégageaient un rendement de 6,7%. Les placements en infrastructures ont gagné 10,0%.

Cette reprise rapide a cependant mis en lumière un phénomène que l'on croyait oublié: l'inflation. Au deuxième trimestre 2021, celle-ci a fait son retour et dépassé le seuil des 3% aux Etats-Unis, pour la première fois depuis 2011. Les craintes inflationnistes se sont également propagées à l'Europe et ont dominé les marchés financiers au printemps. Aux Etats-Unis et en Allemagne, le renchérissement annuel a grimpé à 6% au dernier trimestre 2021. Les banques centrales ont réagi à cette évolution en annonçant l'abandon progressif de leur politique monétaire expansionniste.

Marche des affaires

En 2021 également, malgré un environnement adverse, la fondation a enregistré une croissance réjouissante. La somme des actifs de prévoyance sous gestion se monte à nettement plus de 4 milliards de francs. Cela montre que la solution de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier répond aux besoins des clients et clientes en termes d'organisation prévoyante et flexible de la prévoyance professionnelle. Fin 2021, le degré de couverture s'élevait à 105,2 pourcents.



Gregor Stücheli
Président du conseil de fondation



Ivy Klein
Pour la gérante (Swiss Life SA)



Informations sur le marché

Contexte économique

En 2021, la pandémie est restée un facteur important sur les marchés. En début d'année, le progrès des vaccinations contre le Covid a d'une part apporté une bouffée d'optimisme et marqué le début d'une impressionnante relance des marchés des actions. D'autre part, de nombreux pays européens ont imposé de nouvelles mesures après avoir été surpris par la deuxième vague pandémique. En Europe, le préjudice économique lié à la deuxième grande vague pandémique et aux mesures d'endiguement a toutefois été bien moindre qu'au printemps 2020. D'abord, le cocktail «politique monétaire expansionniste, avancée de la vaccination et soutien de l'Etat» a porté ses fruits. Des sommes inédites ont été dépensées ou débloquées pour des mesures de politique budgétaire visant à surmonter la crise. Ensuite, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont restées intactes, permettant aux producteurs européens de profiter de la reprise de la demande en Asie et en Amérique. En Suisse, la Confédération a assoupli les restrictions début mars, permettant la réouverture de tous les magasins. Ces mesures ont entraîné une reprise rapide de l'économie et une croissance du PIB de 1,8% au deuxième trimestre.

Ce redressement s'est aussi traduit par une hausse étonnante des actions, avec des gains à deux chiffres des principaux indices sur l'exercice. Cette reprise, la plus rapide et la plus forte depuis au moins la Seconde Guerre mondiale, a remis d'actualité un phénomène que l'on croyait oublié: l'inflation. Celle-ci a fait un retour au deuxième trimestre 2021 et a dépassé 3% aux Etats-Unis pour la première fois depuis 2011. En juin, l'indice des prix à la consommation était même supérieur de 5,4% à son niveau de juin 2020. La Réserve fédérale américaine est restée impassible, qualifiant cette forte inflation de temporaire. Au troisième trimestre 2021, investisseurs et économistes ont réévalué les risques économiques pour les Etats-Unis. La sévère intervention des autorités de régulation et les ventes massives qui s'en sont suivies sur le marché des actions chinois ont en outre clairement montré que la Chine ne pourrait pas faire office de «moteur de la croissance mondiale» si l'économie américaine devait beaucoup plus ralentir que prévu.

La conjoncture dans la zone euro a quant à elle agréablement surpris, notamment en raison de la reprise étonnamment rapide à la périphérie. En Europe, les difficultés d'approvisionnement dans l'industrie, en particulier en Allemagne et en France, sont restées le principal obstacle à la croissance. En outre, les craintes inflationnistes se sont de plus en plus propagées des Etats-Unis à l'Europe. La hausse continue de l'inflation a poussé la Fed à adopter une position plus restrictive. Celle-ci s'est distancée de sa qualification initiale de «temporaire» de l'inflation, et une réduction accélérée des achats d'obligations a été annoncée.

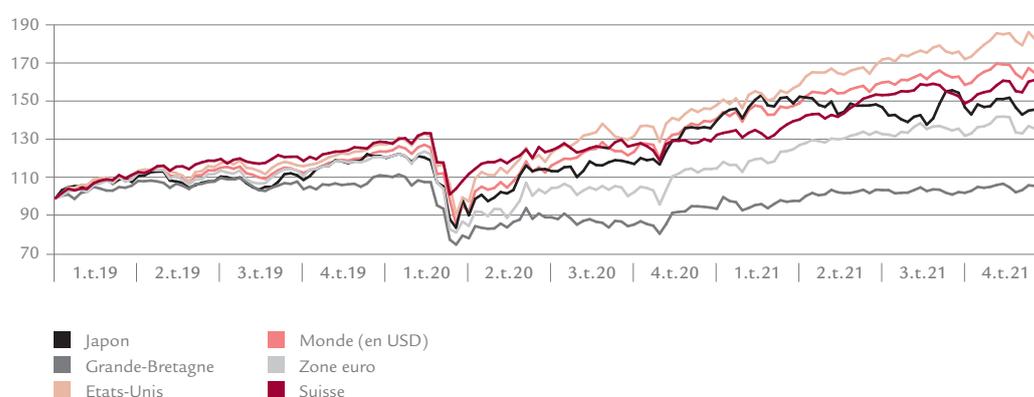
Etats-Unis: Taux de participation à l'emploi



Evolution des marchés financiers

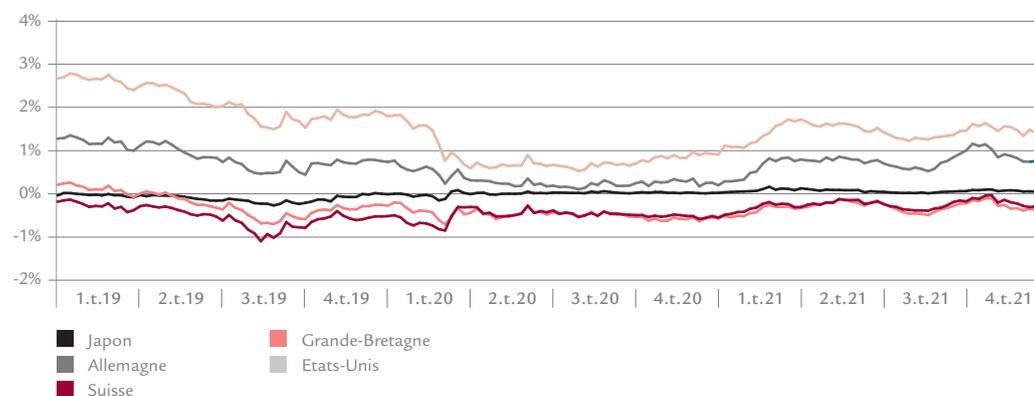
Actions

En 2021, les actions ont profité des avancées de la vaccination et d'une relance économique. Sous-performants en début d'année suite à la lenteur des vaccinations, les indices ont ensuite grimpé. Sur certains marchés, les secteurs ont évolué, les actions axées sur la valeur remplaçant celles des entreprises technologiques. Le marché américain a perdu 4,8% en septembre et connu son premier mois négatif depuis janvier. Même Omicron, apparu en novembre, n'a pas infléchi les rendements annuels à deux chiffres de la plupart des marchés des actions.



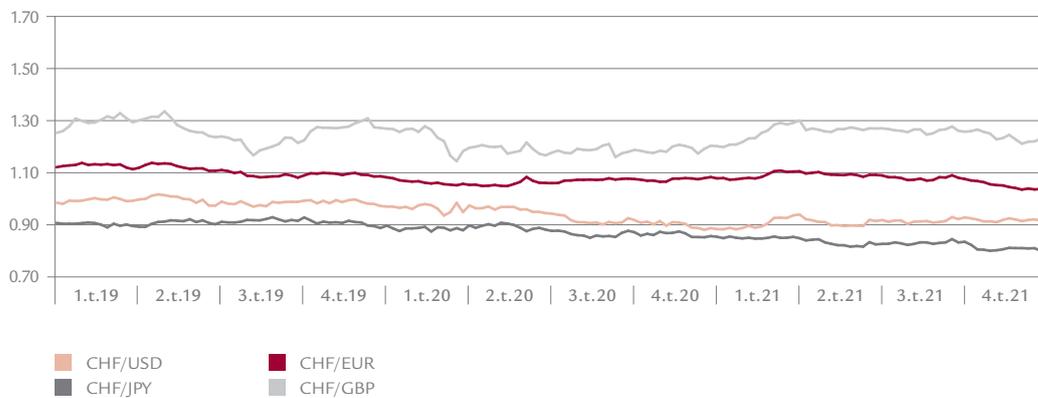
Taux d'intérêt

En 2021, on a vu l'effet de la répression financière des banques centrales. Après les achats massifs, la volatilité des écarts de crédit a chuté, la moyenne en EUR vers un tiers et celle en USD, vers la moitié de leur valeur historique. En 2021, les écarts de crédit se sont resserrés pour peu de dispersion, les courbes de crédit s'étant aplaties le long du risque et de la durée. Les investisseurs ont dû prendre des risques pour avoir des rendements positifs. Si les écarts de crédit n'ont quasi pas changé, les taux d'intérêt ont eu des hauts et des bas, la récession due à Delta réduisant les rendements au printemps 2021 malgré l'inflation en hausse.



Devises

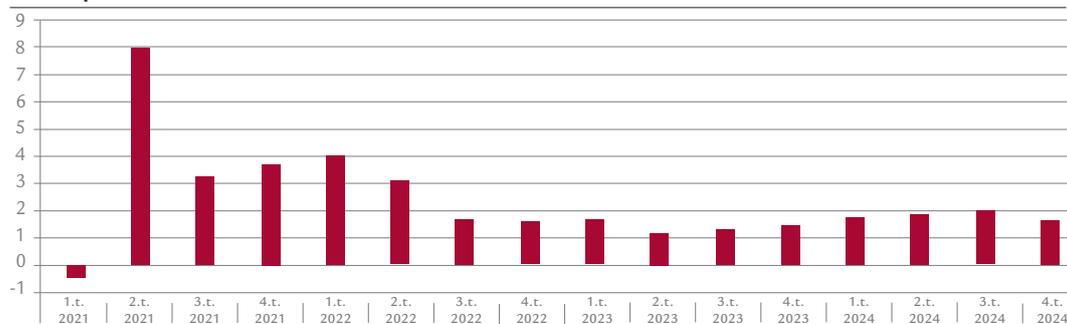
2021 a été l'année du dollar. A la clôture de la rédaction, il surperformait toutes les grandes monnaies des pays industrialisés et émergents, sauf le CNY et le RUB. Les prix de l'énergie bien plus élevés ont aidé le RUB, mais aussi d'autres devises sensibles aux matières premières comme le CAD et le NOK, qui se sont moins dépréciées que d'autres devises cycliques face au USD. Parmi ces dernières, l'EUR, le JPY et le SEK ont été les lanternes rouges des pays industrialisés en 2021. Outre de leur caractère cyclique, ces monnaies ont souffert des grandes différences de taux d'intérêt («carry») par rapport au USD. Le CHF, qui s'est nettement apprécié par rapport à l'EUR en 2021, fait figure d'exception.



Perspectives

L'inflation, plus tenace qu'on ne le pensait initialement, nous occupera encore en 2022. Elle a poussé la Fed à adopter une position plus restrictive. Aux Etats-Unis, nous escomptons une première hausse des taux au deuxième trimestre 2022. La BCE se montre elle aussi plus restrictive et met un terme aux programmes d'urgence pour contrer la pandémie. Les impulsions politico-monétaires devraient toutefois reculer bien plus lentement qu'aux Etats-Unis. Nous ne tablons pas sur un relèvement des taux directeurs de la BCE en 2022. Après la solide performance de 2021 et des gains en hausse de 50% et plus, le potentiel de rendement des actions est plus faible en 2022. Il devrait toutefois pouvoir approcher les 10%. Premièrement, la croissance économique restera forte et au-dessus de la moyenne historique dans la plupart des pays. Une correction reste bien sûr possible à tout moment, mais les chutes persistantes des marchés des actions ont presque toujours coïncidé avec des récessions, scénario très improbable. Deuxièmement, l'inflation devrait reculer en 2022, ce qui détournera les banques centrales d'un durcissement de la politique monétaire. Troisièmement, sur tous les grands marchés, les bénéfices des entreprises devraient croître de près de 10%. Si les évaluations devaient rester à leur niveau actuel, cela représenterait un rendement du marché des actions de 5 à 10% en 2022. Le relâchement des mesures de soutien des politiques monétaire et budgétaire réduit le soutien dont jouissait l'économie mondiale. Nous tablons sur une croissance du produit intérieur brut de la Suisse de 2,4% en 2022 et de 1,2% pour 2023.

Suisse: produit intérieur brut réel



■ (taux de variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente; à partir du T4/2021 = prévisions SLAM)

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
ACTIFS			
Liquidités		152 457 899	92 940 188
Créances envers les assureurs précédents		5 021 540	5 513 131
Autres créances		1 387 923	184 228
Créances envers les sociétés de l'employeur		70 460 285	61 344 683
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		229 327 648	159 982 230
Titres	VI.3	4 637 657 647	3 926 845 023
TOTAL TITRES		4 637 657 647	3 926 845 023
Comptes de régularisation – actif		11 560 328	9 874 864
TOTAL PLACEMENTS		4 878 545 623	4 096 702 118
TOTAL ACTIFS		4 878 545 623	4 096 702 118

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
PASSIFS			
Prestations non encore versées		62 229 062	57 653 010
Engagements envers Swiss Life SA		11 584 289	15 836 869
Autres engagements		22 412 078	17 815 163
TOTAL ENGAGEMENTS		96 225 430	91 305 043
Compte de régularisation – passif	VII.1	76 475 251	53 992 197
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		76 475 251	53 992 197
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.7	49 307 289	43 953 784
TOTAL RÉSERVE DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		49 307 289	43 953 784
Capitaux de prévoyance de assurés actifs	V.2	3 906 823 481	3 362 050 990
Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	364 201 875	271 959 900
Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie		-	6 799 000
Provision pour pertes sur les retraites		136 125 576	73 744 200
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		4 407 150 932	3 714 554 090
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.10	16 481 491	12 922 499
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		16 481 491	12 922 499
Réserves de fluctuation de valeurs	VI.2	232 905 230	179 974 504
TOTAL RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		232 905 230	179 974 504
Capital de la fondation		-	-
Report de l'exercice précédent		-	-
Excédent des produits / Excédent des charges		-	-
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		-	-
TOTAL PASSIFS		4 878 545 623	4 096 702 118

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		170 314 391	148 624 625
Cotisations Employeur		215 414 921	186 420 272
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-32 825	-42 304
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations	VI.7	-9 648 983	-11 568 840
TOTAL COTISATIONS		376 047 504	323 433 753
Versements uniques et rachats		50 312 999	39 205 202
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	20 216 903	19 933 354
Subsides Fonds de garantie		1 786 349	1 520 764
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		448 363 755	384 093 073
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		707 179 036	838 968 807
Versements à la réserve mathématiques des bénéficiaires de rentes de la part d'assureurs précédents		35 077	283 983
Versements aux réserves pour sinistres des invalides de la part d'assureurs précédents		8 520 307	12 788 840
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	VI.10	7 384 943	6 070 243
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		6 952 153	3 044 757
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		730 071 515	861 156 630
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		1 178 435 269	1 245 249 703
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-15 960 434	-11 848 747
Rentes de conjoint		-563 350	-370 460
Rentes pour enfants de personne retraitée		-458 906	-392 827
Rentes d'invalidité par Swiss Life SA		-7 128 111	-5 736 412
Prestations en capital à la retraite		-71 926 590	-52 121 804
Prestations en capital en cas de décès		-685 568	-1 260 699
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité par Swiss Life SA		-13 259 927	-14 435 412
TOTAL PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-109 982 885	-86 166 360
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-380 075 464	-341 902 657
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-65 891 891	-23 922 479
Versements anticipés EPL/divorce		-20 365 742	-16 760 002
Report des fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de dissolution de contrat	VI.10	-307 676	-645 754
Report Réserve de contributions de l'employeur en cas de dissolution de contrat	VI.7	-5 214 414	-2 364 156
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-471 855 186	-385 595 049
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-581 838 072	-471 761 408

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE COTISATIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	611 966 414	525 489 652
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs	V.2	-1 094 031 196	-1 175 565 915
Constitution de la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	V.2.1	-92 241 975	-95 066 400
Dissolution de provisions techniques	V.4	6 799 000	-
Constitution de provisions techniques	V.5	-62 381 376	-25 642 400
Rémunération du capital de prévoyance	V.2	-67 517 210	-30 235 276
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	4 961 134	5 448 460
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.10	-8 520 414	-6 164 174
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	14 881 345	13 969 148
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.7	-20 234 851	-19 969 506
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-706 319 129	-807 736 412
PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Rentes de survivants de Swiss Life SA		344 081	188 089
Rentes d'invalidité de Swiss Life SA		7 191 416	5 795 969
Prestation en capital en cas de décès et d'invalidité		14 113 356	14 924 535
Versement pour le rachat des rentes de risque de Swiss Life SA		10 241	80 536
Exonération des cotisations de la prime d'épargne		5 707 143	4 735 112
Exonération des cotisations de la prime de risque		398 240	290 677
Exonération des cotisations de la prime pour frais de gestion		233 835	180 786
Part aux bénéfices d'assurance		10 854 759	9 347 618
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		38 853 071	35 543 322
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime de rachat		-552 765	-484 875
Prime de risque		-54 466 149	-46 001 145
Prime pour frais de gestion	VII.3	-15 494 869	-13 162 726
Versement à la réserve pour sinistres des invalides à Swiss Life SA		-8 520 307	-12 788 840
Versement du capital de prévoyance à Swiss Life (cas de décès)		-2 191 023	-7 279 155
Versement Rachat des rentes de risque à Swiss Life SA		-10 241	-80 536
Cotisations au Fonds de garantie		-2 032 709	-1 617 385
Utilisation des subsides du Fonds de garantie		-1 850 223	-1 573 722
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-85 118 286	-82 988 382
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE		-155 987 145	-81 693 177
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Produits de la fortune des liquidités et du compte courant Swiss Life SA		2 402	3 965
Perte réalisée euro		-	-
Bénéfice latent euro		7 798 122	987 185
Intérêts sur les créances du compte courant envers des sociétés de l'employeur		1 011 120	655 406
Produits des intérêts sur prestations		155 683	271 709
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres	VI.5	237 461 505	191 934 692
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		246 428 831	193 852 958

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS			
Charges d'intérêts pour compte de paiement des cotisations		-29 324	-19 545
Charges d'intérêts pour engagements envers des banques et des assurances		-537 545	-192 373
Charges d'intérêts pour fonds libres des œuvres de prévoyance	VI.10	48	-513
Charges d'intérêts de la réserve de cotisations de l'employeur	VI.7	-	-
Charges d'intérêts sur prestations		-1 205 954	-954 099
TOTAL CHARGES DE LA FORTUNE LIÉES AUX ENGAGEMENTS		-1 772 774	-1 166 530
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS			
	VI.6	-27 892 543	-19 956 794
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		216 763 514	172 729 634
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		988 644	723 608
Autres produits		662 842	448 359
TOTAL AUTRES PRODUITS		1 651 486	1 171 967
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Charges administratives		-9 364 195	-7 823 004
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-76 994	-71 295
Autorités de surveillance		-55 942	-44 647
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-9 497 130	-7 938 946
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-7 845 644	-6 766 980
EXCÉDENT DE PRODUITS AVANT CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		52 930 725	84 269 477
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS			
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs		-	-
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs		-52 930 725	-84 269 477
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS		-52 930 725	-84 269 477
EXCÉDENT DES PRODUITS / EXCÉDENT DES CHARGES		-	-

Annexe aux comptes annuels 2021

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est une institution de prévoyance enregistrée au sens des art. 80 ss CC, 331 CO et 48 al.2 LPP. Elle a pour but, dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution y relatives, de gérer la prévoyance professionnelle en faveur des employeurs et des salariés des entreprises affiliées à la fondation et ayant leur siège ou un établissement stable en Suisse, ainsi que des membres de leur famille et de leurs survivants en vue de couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité. La fondation peut aussi étendre la prévoyance au-delà des prestations minimales légales ou octroyer une couverture dans le domaine surobligatoire seulement, y compris des prestations de soutien dans des cas d'urgence tels que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro ZH001442. Elle verse des cotisations au fonds de garantie LPP.

I.3 Acte de fondation et règlements

La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier a été instaurée en tant que fondation par acte authentique en date du 17 mars 2010.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements de prévoyance relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires. Le conseil de fondation peut modifier ou abroger les règlements à tout moment, à condition que les droits acquis des destinataires soient garantis, notamment lorsque les lois, les ordonnances ou les décisions de hautes instances juridiques exigent une modification.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion de l'œuvre de prévoyance de l'employeur affilié à la fondation, conformément aux dispositions de l'acte de fondation. Les obligations des commissions de gestion sont définies dans des règlements spécifiques séparés. La commission de gestion ne peut pas représenter la fondation à l'extérieur.

Règlements de la fondation	Valable à compter du:
Acte de fondation	17.03.2010
Règlement d'organisation	01.01.2021
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.05.2020
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	31.12.2021
Règlement de placement	01.01.2021

Règlements de prévoyance	Valable à compter du:
Règlement de prévoyance	01.01.2021
Dispositions «Retraite flexible (RA)»	01.01.2020
Règlement de prévoyance Prévoyance complémentaire	01.01.2020
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2010
Dispositions concernant la liquidation partielle	02.10.2019
Règlement d'organisation pour la commission de gestion avec entrée en vigueur du contrat d'affiliation	Début du contrat
Règlement relatif aux frais	01.01.2016

I.4 Organe de gestion, droit de signature

La fondation se compose d'un conseil de fondation, de commissions de gestion et d'un organe de révision. L'organe suprême est le conseil de fondation, composé de quatre membres au moins, désignés pour moitié par les salariés et pour moitié par les employeurs. Le conseil de fondation représente la fondation à l'extérieur et désigne les personnes la représentant juridiquement. Les commissions de gestion ne disposent d'aucun pouvoir de représentation à l'extérieur.

Au niveau de l'œuvre de prévoyance, la gestion paritaire prescrite par la LPP est garantie par les obligations contractuelles concernant l'exécution des dispositions légales, que l'entreprise s'engage à respecter en s'affiliant.

Le conseil de fondation a délégué l'administration et la gestion des affaires à Swiss Life SA. La gestion de fortune a été confiée à Swiss Life Asset Management SA, Zurich.

Membres du conseil de fondation

Représentants des salariés

Jeannette Frey, Neumarkt 17 AG, Zurich, vice-présidente
 Marianne Engel-Ducret, Oppliger Söhne AG, Neuenegg
 Gerhard Bieler, Bringhen SA, Viège

Représentants des employeurs

Gregor Stücheli, Inventx AG, Coire, président
 Jörg Schüpbach, Lambda Dämmtechnik AG, Berne
 Markus Engel, Müller Gleisbau SA, Frauenfeld

Durée du mandat

Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant collectivement à deux (signature collective à deux). La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation.

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Ivy Klein

Siège de la Fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance**Expert en matière de prévoyance professionnelle**

Partie contractante: Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, responsable du mandat: Felix Steiger

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2021, 8728 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 7213 l'année précédente), 440 contrats ayant été dissous et 1955 conclus au cours de l'exercice 2021.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	31.12.2021	31.12.2020
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	42 311	34 244
Augmentation	24 473	22 471
Diminution	-17 371	-14 404
ETAT AU 31.12.	49 413	42 311
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE VIEILLESSE AU 01.01.	614	410
Augmentation	203	204
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	817	614
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES DE SURVIVANTS AU 01.01.	63	46
Augmentation	7	17
Diminution	-	-
ETAT AU 31.12.	70	63
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	891	699
Augmentation	647	594
Diminution	-500	-402
ETAT AU 31.12.	1 038	891

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation repose sur la conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation. Ce contrat stipule également les obligations liant les parties, qui découlent des prescriptions de la LPP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

V.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

En CHF

	2021	2020
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 01.01.	3 362 050 990	2 680 522 902
Bonifications de vieillesse	324 949 402	282 607 452
Rachats	50 312 999	39 205 202
Prestations d'entrée PLP	707 179 036	838 968 807
Constitution du capital de prévoyance à partir de fonds libres	3 784 178	4 024 795
Constitution Entrée de contrat	853 428	655 256
Intérêts versés sur le capital de prévoyance	67 517 211	30 235 276
Remboursement EPL / divorce	6 952 153	3 044 757
TOTAL AUGMENTATIONS	1 161 548 407	1 198 741 545
Versements anticipés EPL/divorce	20 365 742	16 760 002
Prestations en capital à la retraite	71 926 590	52 121 804
Prestations en capital en cas de décès	685 568	1 260 699
Prestations dissoutes non encore versées	4 809 501	1 216 549
Versements à la réserve mathématique des bénéficiaires de rentes de vieillesse	73 021 160	80 377 541
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats	65 891 891	23 922 479
Prestations de libre passage en cas de sortie PLP	380 075 464	341 554 384
TOTAL DIMINUTIONS	616 775 916	517 213 457
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ACTIFS AU 31.12.	3 906 823 481	3 362 050 990

V.2.1 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

En CHF

	2021	2020
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 01.01.	271 959 900	176 893 500
Augmentation due à la reprise de contrats	35 077	283 983
Augmentation en raison de mises en retraite	73 021 160	80 377 541
Augmentation Réévaluation	19 185 738	14 404 876
TOTAL AUGMENTATIONS	92 241 975	95 066 400
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES AU 31.12.	364 201 875	271 959 900

V.3 Evolution de l'avoir de vieillesse LPP

En CHF

	2021	2020
Avoir de vieillesse LPP au 31.12.	2 104 330 072	1 833 908 143

V.4 Evolution de la provision pour l'augmentation de l'espérance de vie

En CHF

	2021	2020
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 01.01.	6 799 000	3 537 900
Augmentation	-	3 261 100
TOTAL AUGMENTATIONS	-	3 261 100
Diminution	6 799 000	-
TOTAL DIMINUTIONS	6 799 000	-
ETAT DE LA PROVISION POUR L'AUGMENTATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU 31.12.	-	6 799 000

Avec le passage aux tables de génération au 31 décembre 2021, une augmentation modélisée de l'espérance de vie se reflète dans les bases. La constitution d'une provision pour l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes se révèle donc superflue. La provision a été dissoute durant l'exercice 2021.

V.5 Evolution de la provision pour pertes sur les retraites

En CHF

	2021	2020
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 01.01.	73 744 200	51 362 900
Augmentation	62 381 376	22 381 300
TOTAL AUGMENTATIONS	62 381 376	22 381 300
Diminution	-	-
TOTAL DIMINUTIONS	-	-
ETAT DE LA PROVISION POUR PERTES SUR LES RETRAITES AU 31.12.	136 125 576	73 744 200

La rente de vieillesse est calculée à l'aide de l'avoir de vieillesse disponible et du taux de conversion. Le taux de conversion réglementaire à l'âge de 65 ans est de 5,8% pour l'année 2022, et sera progressivement abaissé à 5,4% à partir du 1^{er} janvier 2024. Le taux de conversion applicable est valable pour l'intégralité de l'avoir de vieillesse réglementaire. Le taux de conversion actuariel tenant compte de l'actuel taux d'intérêt technique de 1,5% et des tables de génération des bases tarifaires LPP 2020 correspond, pour l'année civile 2022, à 4,60% pour les hommes à l'âge de 65 ans et à 4,68% pour les femmes à l'âge de 64 ans. Pour les assurés âgés de 58 ans et plus, le montant visé pour la provision correspond à celui qui est nécessaire au financement d'un relèvement de la rente de vieillesse calculée de façon actuarielle au niveau de la rente de vieillesse réglementaire (en maintenant les prestations minimales selon la LPP) et ce, pondéré de la probabilité que la personne assurée perçoive une rente.

V.6 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF

	2021	2020
RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 01.01.	86 339 965	65 754 548
Augmentation	21 183 655	26 593 737
Diminution	4 588 338	6 008 320
ETAT DE LA RÉSERVE MATHÉMATIQUE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES D'INVALIDITÉ AU 31.12.	102 935 282	86 339 965

V.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle datée du 31 décembre 2021, l'expert en matière de prévoyance professionnelle a confirmé que

- le taux d'intérêt technique est considéré comme plutôt trop élevé et les bases actuarielles utilisées sont adéquates;
- les provisions techniques sont conformes au règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves;
- selon la vaste évaluation des risques effectuée, le risque pour la stabilité financière à long terme de la fondation est moyen;
- toutes les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement répondent aux prescriptions légales.

V.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA. Les bases tarifaires LPP 2020 avec table périodique et un taux d'intérêt technique de 1,50% (exercice précédent: 1,50%) sont appliquées aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de rentes de survivants après l'âge terme. Les avoirs de vieillesse ont été rémunérés au taux de 2,00% en 2021. Les engagements en termes de rentes repris d'autres institutions de prévoyance sont évalués avec un taux d'intérêt technique de 0,5%.

V.9 Degré de couverture

Le degré de couverture est le rapport entre la fortune disponible et le capital de prévoyance nécessaire.

En CHF	31.12.2021	31.12.2020
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	4 878 545 623	4 096 702 118
– Prestations non encore versées	-62 229 062	-57 653 010
– Autres engagements	-22 412 078	-17 815 163
– Engagements envers Swiss Life SA	-11 584 289	-15 836 869
– Compte de régularisation passif	-76 475 251	-53 992 197
– Réserves de cotisations de l'employeur oeuvres de prévoyance	-49 307 289	-43 953 784
– Fonds libres des oeuvres de prévoyance	-16 481 491	-12 922 499
– Actifs provenant du de contrat d'assurance	102 935 282	86 339 964
	-135 554 179	-115 833 559
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	4 742 991 443	3 980 868 559
– Capitaux de prévoyance des assurés actifs	3 906 823 481	3 362 050 990
– Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	364 201 875	271 959 900
– Provision pour le risque de longévité	-	6 799 000
– Provision pour pertes sur les retraites	136 125 576	73 744 200
– Passifs provenant du contrat d'assurance	102 935 282	86 339 964
	4 510 086 214	3 800 894 054
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	4 510 086 214	3 800 894 054
Réserve de fluctuation de valeurs disponible	179 974 504	95 705 028
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS 31.12.	52 930 725	84 269 477
RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS AU 31.12.	232 905 230	179 974 504
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	105,16%	104,74%

Les actifs et les passifs résultant de contrats d'assurance ont été intégrés dans le calcul du degré de couverture

V.10 Evolution des fonds libres (au niveau des oeuvres de prévoyance)

En CHF	2021	2020
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	12 922 499	12 235 627
Versements en cas de reprise de contrats	7 384 943	6 070 243
Versements d'actions Swiss Life en cas de reprise de contrats	-	-
Produits des actions Swiss Life	1 102 281	89 115
Intérêts des fonds libres	-48	513
TOTAL AUGMENTATIONS	8 487 176	6 159 872
Dissolution due à une moins-value latente des Actions Swiss Life	-	411 753
Utilisation pour dissolution de contrats	307 676	645 754
Utilisation pour augmentation de prestation	803 264	348 274
Utilisation pour constitution d'avoirs de vieillesse	3 784 418	4 024 915
Utilisation pour paiement de cotisations	32 825	42 304
TOTAL DIMINUTIONS	4 928 183	5 473 000
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	16 481 491	12 922 499

V.11 Résultat 2021, excédent lié aux risques et aux frais

Les excédents résultant des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA sont portés au crédit de la fondation et utilisés conformément aux dispositions relatives à la participation aux excédents.

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement – qui comprennent les objectifs, la stratégie et les directives de placement – sont définis dans le règlement relatif aux placements, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Les placements effectués pour le compte de la fondation sont conformes aux dispositions de la LPP et aux prescriptions de l'OPP 2.

Les œuvres de prévoyance affiliées sont indépendantes les unes des autres et tiennent une comptabilité séparée. Les actifs sont placés collectivement au niveau de la fondation. A cet effet, la fondation a conclu un accord contractuel avec Swiss Life Asset Management SA, Zurich, pour la gestion de la fortune. Dans le cadre de ce mandat, des tranches spécifiques de groupes de placement proposés par la Fondation de placement Swiss Life peuvent être utilisées. Si sa situation financière le permet, la fondation peut exploiter de plus vastes possibilités de placement.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les responsables des placements sont contractuellement tenus de respecter en permanence les prescriptions en matière de placement (limites imposées pour chaque catégorie selon l'art. 54 OPP 2 et limites globales selon l'art. 55 OPP 2) ainsi que les limites définies par la fondation, dont certaines sont plus strictes.

Les directives de placement au sens des art. 54, 54a, 54b, 55 et 56 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs correspond à 9,5% du capital de prévoyance.

En CHF

		2021
VALEURS COMPTABLES		
Capitaux de prévoyance		
– Capitaux de prévoyance des assurés actifs	3 906 823 481	–
– Réserve mathématique des bénéficiaires de rentes	364 201 875	–
– Provision pour le risque de longévité	–	–
– Provision pour pertes sur les retraites	136 125 576	–
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE (BASE: VALEUR CIBLE)		4 407 150 932
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	9,50%	418 679 339
– Réserve de fluctuation de valeurs au 31 déc. 2021	5,28%	232 905 230
DÉFICIT DANS LES RÉSERVES AU 31.12.		185 774 109

VI.3 Présentation des placements par catégorie

Stratégie de placement (valable à compter du 1^{er} janvier 2021)

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Tranche inférieure	Niveau stratégique	Tranche supérieure	Limite OPP 2	en CHF	en %	en %	en CHF
					31.12.2021	Actuellement	Delta	31.12.2020
Actions Swiss Life des œuvres de prévoyance					3 605 550	0,08%	0,08%	2 426 974
Liquidités	0,0%	1,0%	10,0%		152 457 899	3,18%	2,18%	92 940 188
Obligations suisses en CHF ¹	0,0%	4,5%	10,0%		155 024 016	3,24%	-1,26%	126 645 800
Obligations Etranger (couvertes en CHF)	12,0%	29,5%	51,0%		1 594 470 970	33,29%	3,79%	1 478 024 011
Actions Suisse	0,0%	4,0%	8,0%		191 924 685	4,01%	0,01%	134 758 710
Actions Etranger	10,0%	19,0%	34,0%		1 013 606 803	21,16%	2,16%	868 139 034
Immobilier Suisse	6,0% {	15,0%	32,0% }	30,0%	743 712 842	15,53%	0,53%	622 582 710
Immobilier Etranger		9,5%		10,0%	387 122 435	8,08%	-1,42%	254 385 758
Placements en infrastructures ²	5,0%	7,5%	10,0%	10,0%	195 928 482	4,09%	-3,41%	143 353 169
Placements alternatifs	5,0%	10,0%	15,0%	15,0%	352 261 863	7,35%	-2,65%	296 528 858
TOTAL TITRES ET LIQUIDITÉS		100,0%			4 790 115 545	100,00%		4 019 785 212
Total		100,0%						
– dont actions	10,0%	23,0%	30,0%	50,0%	1 205 531 488	25,17%	2,17%	1 002 897 744
– dont monnaies étrangères	5,0%	10,5%	15,0%	30,0%	512 006 910	10,69%	0,19%	386 452 869
– dont Immobilier	6,0%	24,5%	32,0%	30,0%	1 130 835 277	23,61%	-0,89%	876 968 468
– dont placements en infrastructures	5,0%	7,5%	10,0%	10,0%	195 928 482	4,09%	3,41%	143 353 169
– dont placements alternatifs	5,0%	10,0%	15,0%	15,0%	352 261 863	7,35%	-2,65%	296 528 858

VI.4 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

La fortune de la fondation est investie exclusivement dans des placements collectifs. Les instruments financiers dérivés ne peuvent donc être utilisés qu'indirectement. Aucune opération de securities lending n'a eu lieu durant l'exercice de référence 2021. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2021.

VI.5 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Produit	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF
				31.12.2021	Actuellement	31.12.2020
Actions Swiss Life des œuvres de prévoyance	140 049	16 662	945 570	1 102 281	0,52%	-293 213
Obligations suisses en CHF	-	-	-2 285 777	-2 285 777	-1,08%	1 127 944
Obligations en monnaie étrangère (couvertes en CHF)	-	-1 584 090	-23 578 270	-25 162 360	-11,92%	62 769 971
Hypothèques	-	-	-	-	0,00%	-
Actions Suisse	-	-	34 734 206	34 734 206	16,46%	5 379 735
Actions Etranger	-	13 944 324	123 948 009	137 892 333	65,33%	61 298 464
Immobilier Suisse	14 563 251	1 186 979	21 058 670	36 808 901	17,44%	46 505 945
Placements en infrastructures	3 510 804	1 301 555	6 673 546	11 485 905	5,44%	-
Placements alternatifs	1 708 921	538 380	14 254 215	16 501 516	7,82%	-3 503 309
TOTAL PRODUIT DES TITRES	19 923 025	15 403 810	175 750 169	211 077 005	100,00%	173 285 537

Performance nette: 5,23% (année précédente: 4,61%)

VI.6 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2021
Total des placements aux valeurs du marché	4 790 115 545
dont:	
Placements transparents	4 790 115 545
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de fortune	en CHF
	31.12.2021
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	1 508 043
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	26 384 500
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	27 892 543
En % des placements offrant la transparence des frais	0,58%

VI.7 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF

	2021	2020
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	43 953 784	37 953 426
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	20 216 903	19 933 354
Intérêts de la réserve de contributions de l'employeur	-	-
TOTAL AUGMENTATIONS	20 216 903	19 933 354
Utilisation pour paiement de cotisations	9 648 983	11 568 840
Utilisation pour dissolution de contrats	5 214 414	2 364 156
TOTAL DIMINUTIONS	14 863 397	13 932 996
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	49 307 290	43 953 784

VI.8 Exercice du droit de vote des actionnaires

D'après l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer le droit de vote pour les actions de sociétés suisses cotées qu'elles détiennent directement. La Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier détient des actions nominatives de Swiss Life Holding SA que les preneurs d'assurance ont reçues gracieusement lorsque Swiss Life SA est passée du statut de société coopérative à celui de société anonyme. Les dispositions de l'ORAb s'appliquent à ces actions. Durant l'exercice de référence, les droits de vote concernés ont été exercés conformément aux propositions du conseil d'administration.

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au bilan

Le poste Compte de régularisation – passif comprend les dépôts déjà versés mais pas encore dus.

VII.2 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.3 Frais de gestion

La fondation n'emploie pas de personnel propre. L'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de l'assurance et à la gestion des assurés et de la fondation sont exercées par Swiss Life SA.

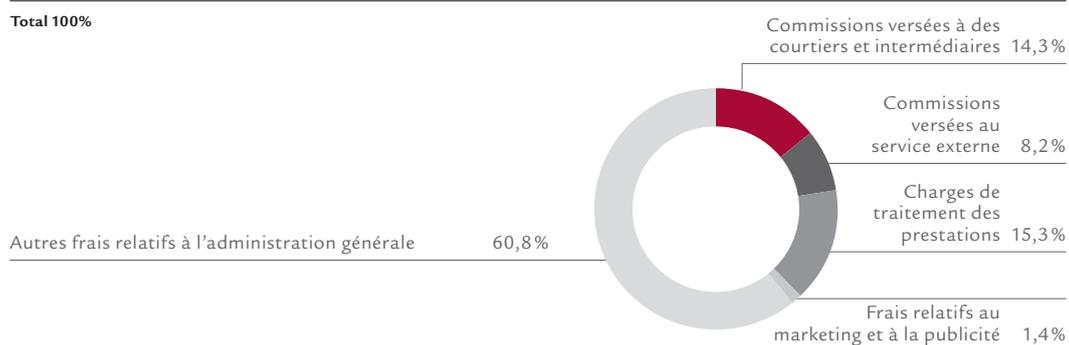
Une partie des activités de Swiss Life SA est couverte par la prime pour frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation de la fondation. Cette prime englobe entre autres les frais pour le marketing et la publicité et les frais pour les activités de courtage et d'intermédiation.

Les frais de gestion figurant dans le compte d'exploitation («Charges administratives») correspondent aux autres charges liées à la gestion des affaires et à l'administration de la fondation ainsi qu'aux frais rémunérant l'organe de révision, l'experte en matière de prévoyance professionnelle et les autorités de surveillance.

Chaque année, les sociétés d'assurance opérant dans le domaine de la prévoyance professionnelle doivent établir et publier un compte d'exploitation distinct des autres affaires («compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle»). Celui-ci est révisé à la fois par l'organe de révision externe et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle contient entre autres des indications sur le résultat du processus de frais. Le produit de ce dernier correspond aux primes pour frais de gestion perçues. En sont déduits les frais liés à la gestion et la distribution (courtiers et service externe) ainsi que les frais pour le marketing et la publicité.

La répartition en pourcentage des charges figurant dans le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle de Swiss Life SA par centre de frais est indiquée dans le graphique suivant:



Source: Compte d'exploitation 2021 Prévoyance professionnelle (Compte d'exploitation), disponible à l'adresse www.swisslife.ch/fr/entreprise/telecharger/documents/entreprise.html

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Autorité de surveillance compétente

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2020. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2021.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Au 31 décembre 2021, la fondation présentait un degré de couverture de 105,2% (contre 104,7% l'année précédente).

Liquidation partielle

Les conditions et la procédure applicables en cas de liquidation partielle de la fondation sont régies par les dispositions réglementaires («Dispositions concernant la liquidation partielle»). Les conditions applicables à une liquidation partielle de la fondation n'ont pas été remplies durant l'exercice de référence.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 6 mai 2022

Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier

Gregor Stücheli
Président

Ivy Klein
Représentante de la gérante

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life

pour le 2e pilier

Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation collective Swiss Life pour le 2e pilier (pages 11 à 29), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actual de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, Telefax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Felix Steiger
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Michel Weidmann
Expert-réviseur

Zürich, le 6 mai 2022

Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life pour le 2^e pilier est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2022

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix*

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*